

Département de l'instruction publique et des affaires culturelles
de la République et canton de Neuchâtel

Conservatoire neuchâtelois

Plan des études en section professionnelle

Année scolaire 2003-2004

Profil

Les études professionnelles sont organisées en trois parties distinctes: le Tronc commun, les Filières et le Cycle post-grade.

Tronc commun

Il représente le début des études professionnelles et rassemble l'ensemble des élèves de ce niveau. Il a pour fonction d'apporter la base de la formation musicale professionnelle nécessaire à la poursuite des études dans les différentes filières. Sa durée est de deux à trois ans.

Filières

Chaque filière fait l'objet d'enseignements distincts préparant à des métiers spécifiques. La durée des études varie de deux à trois ans selon la filière.

▣ **Filière I: Enseignement instrumental ou vocal**

Cette filière prépare au métier de professeur d'instrument ou de chant en École de musique et Conservatoire (section non professionnelle).

▣ **Filière II: Interprétation**

Cette filière prépare au métier de concertiste en tant que soliste ou dans les domaines de la musique de chambre, de l'accompagnement et de l'orchestre.

▣ **Filière V: Enseignements et domaines spéciaux**

Cette filière prépare au métier de professeur de théorie musicale en École de musique et Conservatoire (section non professionnelle).

Cycle post-grade

Réservé aux titulaires du diplôme d'enseignement instrumental ou vocal, ce cycle représente un aboutissement sous forme de perfectionnement en matière de pratique instrumentale ou vocale. La durée maximale de ce cycle est de deux ans.

Études

Généralités

Ces études à caractère professionnel représentent une formation à temps complet. Les élèves s'engagent par conséquent à se rendre disponibles pour l'ensemble de leurs études. La langue française est seule en usage pour les cours collectifs, les examens et les travaux écrits.

L'élève doit:

- a) être en possession d'une maturité gymnasiale ou professionnelle ou d'un diplôme reconnu, décerné par une école de culture générale de degré secondaire II ou
- b) justifier d'une formation équivalente.

La direction peut renoncer, à titre exceptionnel, à cette condition dans la mesure où l'élève fait montre d'un talent hors du commun.

Il n'existe aucune limite d'âge. Toutefois il sera tenu compte du potentiel de développement de l'élève et de ses chances d'insertion professionnelle lors de la procédure d'admission.

La durée globale maximale des études professionnelles est de sept années. Pour l'ensemble des ses études, l'élève bénéficie d'une année supplémentaire en cas d'échec. Un seul échec est toléré par discipline entre le début du tronc commun et la fin d'une filière.

En principe, la durée minimale pour l'obtention d'un diplôme est de quatre ans (y compris le tronc commun).

L'élève a la possibilité d'acquérir plusieurs diplômes dans la limite de la durée maximale des études.

L'élève peut changer de filière en cours d'études. Il doit alors remplir les conditions d'admission dans la nouvelle filière.

La direction fixe son programme d'études en tenant compte des examens qu'il a réussis dans la filière précédente.

Les filières I et II abritent deux types de formation qui définissent les différents enseignements:

- la formation musicale générale
- la formation musicale spécifique.

Chaque type de formation englobe les disciplines principales et complémentaires.

La filière V se distingue par un même type de formation rassemblant les disciplines principales et complémentaires.

Tronc commun

Objectif

Le tronc commun représente le début des études professionnelles et rassemble l'ensemble des élèves de ce niveau. Il a pour fonction d'apporter la base de la formation musicale professionnelle nécessaire à la poursuite des études dans les différentes filières.

Admission

L'accès au tronc commun est subordonné à la réussite aux examens d'admission.

Examen d'admission instrumental ou vocal

Programme spécifique pour chaque instrument. Une partie du programme est jouée/chantée par cœur. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 20 à 25 minutes plus une lecture à vue.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Les épreuves décrites ci-dessus sont suivies d'un entretien de motivation.

Notation: réussi ou non réussi.

En cas d'échec à cet examen, l'élève ne peut se représenter qu'une seule fois.

Examen d'admission de formation musicale générale

Tests d'évaluation portant sur les connaissances de formation musicale générale.

Jury: professeurs des disciplines concernées.

Résultat: l'élève est placé dans les cours correspondant à son niveau actuel.

Admission provisoire

L'élève ayant réussi l'épreuve d'admission instrumentale ou vocale et dont les résultats à l'épreuve d'admission de formation musicale générale sont jugés insuffisants dispose d'une année pour atteindre le niveau exigé. Il est alors soumis à un examen complémentaire dont le programme est fixé par la direction. L'échec à cet examen est éliminatoire.

Admission conditionnelle

Un élève peut être admis sous réserve de confirmation lors d'un contrôle instrumental ou vocal en fin de première année. Un échec à ce contrôle est alors éliminatoire.

Durée des études

Quelle que soit la filière choisie ultérieurement, la durée des études en tronc commun ne peut en aucun cas excéder trois ans.

I. DESCRIPTIF**1. Formation musicale générale***Disciplines principales*

Discipline	Durée	Validation
Solfège	90 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Harmonie théorique	60 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Harmonie pratique	30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Analyse	60 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Histoire de la musique	90 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Contrepoint (2 ^{ème} année)	75 minutes/semaine. 1 an.	Examen

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Connaissance des instruments et acoustique. séminaires	2 ans.	Validé par le professeur
Physiologie de la voix séminaires pour chanteurs	1 an.	Validé par le professeur
Chœur	Durée équivalente à 90 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur

2. Formation musicale spécifique

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Instrument/chant	90* minutes/semaine. 2 ans.	Examens *Examen chaque année
Lecture instrumentale	Durée équivalente à 15 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Diction-phonétique cours pour chanteurs	Durée équivalente à 15 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
Chant avec co-répétiteur cours pour chanteurs	30 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
Basse continue cours pour clavecinistes et organistes	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen 2 ^{ème} année

*Pour les élèves préparant la filière V: 60 minutes/semaine. 2 ans.

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
2ème instrument	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Orchestre	3 sessions par année. 2 ans.	Validé par la direction
M. de chambre	Cours à durée variable. 2 ans.	Examen chaque année
Ensemble vocal pour chanteurs	Sessions. 2 ans.	Validé par le professeur
Ensemble instr. (fil.V)	Cours à durée variable. 2 ans.	Validé par le professeur
Expression corporelle	90 minutes/semaine. 1 an.	Validé par le professeur
Improvisation cours pour instrumentistes	60 minutes/semaine. 1 an.	Validé par le professeur

II. EXAMENS

1^{ère} année

➤ **Solfège:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Harmonie:**

Épreuves écrites: une mise en loge et un travail réalisé à domicile.

Une épreuve d'harmonie pratique.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour chaque épreuve écrite, une note pour l'épreuve pratique.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des trois notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Analyse:**

Épreuve écrite: un travail réalisé à domicile.

Jury: le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Histoire de la musique:**

Une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Instrument/chant:**

Examen facultatif, qui peut être exigé par le jury lors de l'examen d'admission ou demandé en cours de 1^{ère} année.

Programme: 2 à 3 œuvres de genres et d'époques différents. Une partie est jouée par cœur. Cet examen n'est pas public. Pour les chanteurs: une partie est chantée par cœur et deux langues au minimum sont utilisées.

Durée du programme: 20 à 25 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **Instrument (Fil.V):**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée du programme: 20 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.
- **Lecture instrumentale:**
Programme: déchiffrage d'un ou plusieurs textes non préparés. Cet examen n'est pas public.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.
- **2^{ème} instrument:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée du programme: 10 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.
- **Musique de chambre:**
Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

2^{ème} année

- **Solfège:**
Une épreuve écrite et une épreuve orale.
Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.
Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.
De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.
- **Harmonie:**
Épreuves écrites: une mise en loge et un travail réalisé à domicile.
Une épreuve d'harmonie pratique.
Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.
Notation: une note pour chaque épreuve écrite, une note pour l'épreuve pratique.
De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des trois notes. Seuil de réussite à 4.

- **Analyse:**
Épreuve écrite: un travail réalisé à domicile.
Jury: le professeur, un expert étranger au Conservatoire.
Notation: De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **Histoire de la musique:**
Une épreuve orale.
Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.
Notation: De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **Contrepoint:**
Épreuves écrites: une mise en loge et un travail réalisé à domicile.
Jury: le professeur, un expert étranger au Conservatoire.
Notation: une note pour chaque épreuve écrite.
De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

- **Instrument/chant:**
Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XXème et XXIème siècles. Une partie est jouée par cœur. Cet examen n'est pas public. Pour les chanteurs, une partie est chantée par cœur et deux langues au minimum sont utilisées.
Durée du programme: 30 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **Instrument (Fil.V):**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée du programme: 20 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.

- **Lecture instrumentale:**
Programme: déchiffrage d'un ou plusieurs textes non préparés. Cet examen n'est pas public.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **2^{ème} instrument:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée du programme: 10 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.

- **Basse continue (clavecin et orgue):**
Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse chiffrée préparée en dix minutes. Cet examen n'est pas public.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **Musique de chambre:**
Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

III. TITRE

Il n'est pas délivré de titre à la fin du tronc commun.

Filière I

Objectif

Cette filière prépare au métier de l'enseignement instrumental ou vocal. Elle demande par conséquent une bonne maîtrise de la langue française aussi bien sur le plan oral qu'écrit.

Admission

L'accès en Filière I est subordonné à la réussite aux examens d'admission.

Pour les élèves préalablement inscrits au sein du Conservatoire neuchâtelois, les examens d'admission sont remplacés par les résultats des examens finaux du tronc commun.

Examen d'admission instrumental ou vocal

Programme spécifique pour chaque instrument. Une partie du programme est jouée/chantée par cœur. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 30 minutes plus une lecture à vue.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Les épreuves décrites ci-dessus sont suivies d'un entretien de motivation.

Notation: réussi ou non réussi.

En cas d'échec à cet examen, l'élève ne peut se représenter qu'une seule fois.

Examen d'admission de formation musicale générale

Tests d'évaluation portant sur les connaissances de formation musicale générale correspondant au niveau final du tronc commun.

Jury: professeurs des disciplines concernées.

Résultat: l'élève est placé dans les cours correspondant à son niveau actuel.

Admission provisoire

Si l'élève est admissible au regard des résultats instrumentaux ou vocaux et de l'entretien de motivation, et si ses résultats aux épreuves de formation musicale générale sont jugés insuffisants, il dispose d'une année pour atteindre le niveau exigé.

Durée des études

La durée des études en Filière I ne peut en aucun cas excéder trois ans. Les durées additionnées du tronc commun et de la Filière I ne peuvent en aucun cas excéder 5 ans.

Filière I instrumentale

(Tous instruments à l'exception du chant - voir page 19)

I. DESCRIPTIF

1. Formation musicale générale

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Solfège	90 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Analyse	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Histoire de la musique	90 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Contrepoint (1 ^{ère} année) cours pour clavecinistes et organistes	75 minutes/semaine. 1 an.	Examen

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Chœur	Durée équivalente à 90 minutes/semaine. 1 an.	Validé par le professeur

2. Formation musicale spécifique

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Instrument	90 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Lecture instrumentale	Durée équivalente à 15 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Basse continue cours pour clavecinistes et organistes	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Pédagogie fondamentale/ psychopédagogie	Durée équivalente à 75 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
Didactique et méthodologie	Durée équivalente à 45 minutes/semaine. 2 ans.	} Examen 2 ^{ème} année
Pédagogie appliquée enseignement	30 minutes/semaine. 2 ans.	
Stages pédagogiques visites et analyses de cours	2 ans.	

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
2 ^{ème} instrument	30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Instr. complémentaire et/ou ancien	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Orchestre	3 sessions par année. 2 ans.	Validé par la direction
M. de chambre	Cours à durée variable. 2 ans.	Examen chaque année

II. EXAMENS**1^{ère} année**➤ **Solfège:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Analyse:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Histoire de la musique:**

Une épreuve orale et une soutenance de mémoire.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve orale et une note pour le mémoire et sa soutenance. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

- **Contrepoint:**
Épreuves écrites: une mise en loge et un travail réalisé à domicile.
Jury: le professeur, un expert étranger au Conservatoire.
Notation: une note pour chaque épreuve écrite.
De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.
- **Instrument:**
Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI siècles. Une partie est jouée par cœur. Cet examen n'est pas public.
Durée du programme: 30 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.
- **Lecture instrumentale:**
Programme: déchiffrage de plusieurs textes préparés et non préparés. Cet examen n'est pas public.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.
- **Basse continue (clavecin et orgue):**
Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse chiffrée préparée en vingt minutes. Cet examen n'est pas public.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.
- **2^{ème} instrument:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée du programme: 10 à 15 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.
- **Instrument complémentaire/ancien:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée du programme: 10 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

2^{ème} année

➤ **Instrument:**

Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est jouée par cœur. Une œuvre est travaillée seul. Cet examen est public.

Durée du programme: 45 à 60 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (clavecin et orgue):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse chiffrée préparée en trente minutes. Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Pédagogie:**

Programme:

- 1 leçon de 30 minutes à l'élève de pédagogie appliquée
- 1 leçon de 30 minutes à un autre élève d'un niveau différent
- Soutenance du mémoire de pédagogie, des rapports de stages et entretien.

Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: une note pour l'ensemble des leçons, et une note pour la soutenance du mémoire, des rapports et l'entretien. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes, la note pour l'ensemble des leçons comptant double. Seuil de réussite à 4.

➤ **2^{ème} instrument:**

Programme: un choix d'œuvres variées comprenant un accompagnement.

Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 15 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: réussi ou non réussi.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

III. TITRE

Au terme du cursus d'études en Filière I instrumentale et à l'issue de la réussite aux différents examens, l'élève reçoit le *Diplôme d'enseignement*. Il n'est pas délivré de mention.

Filière I vocale

I. DESCRIPTIF

1. Formation musicale générale

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Solfège	90 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Analyse	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Histoire de la musique	90 minutes/semaine. 1 an.	Examen

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Chœur	Durée équivalente à 90 minutes/semaine. 1 an.	Validé par le professeur

2. Formation musicale spécifique

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Chant	90 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Diction-phonétique	Durée équivalente à 15 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
Chant avec co-répétiteur	30 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
Pédagogie fondamentale/ psychopédagogie	Durée équivalente à 75 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
Didactique et méthodologie	Durée équivalente à 45 minutes/semaine. 2 ans.	} Examen 2 ^{ème} année
Pédagogie appliquée enseignement	30 minutes/semaine. 2 ans.	
Stages pédagogiques visites et analyses de cours	2 ans.	

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Expression corporelle et scénique	45 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
2 ^{ème} instrument (piano)	30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Instr. complémentaire (clavecin)	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 1 an.	Examen
M. de chambre	Cours à durée variable. 2 ans.	Examen chaque année
Ensemble vocal	Sessions. 2 ans.	Validé par la direction

II. EXAMENS**1^{ère} année**➤ **Solfège:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Analyse:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite et une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Histoire de la musique:**

Une épreuve orale et une soutenance de mémoire.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: Une note pour l'épreuve orale et une note pour le mémoire et sa soutenance. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Chant:**

Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est chantée par cœur. Cet examen n'est pas public. Trois langues au minimum sont utilisées.

Durée du programme: 30 à 40 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **2^{ème} instrument: piano:**

Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 10 à 15 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: réussi ou non réussi.

➤ **Instrument complémentaire/ancien (clavecin):**

Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 10 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: réussi ou non réussi.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

2^{ème} année

➤ **Chant:**

Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est chantée par cœur. Une œuvre est travaillée seul. Cet examen est public. Trois langues au minimum sont utilisées.

Durée du programme: 45 à 60 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Pédagogie:**

Programme:

- 1 leçon de 30 minutes à l'élève de pédagogie appliquée
- 1 leçon de 30 minutes à un autre élève d'un niveau différent
- Soutenance du mémoire de pédagogie, des rapports de stages et entretien.

Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: une note pour l'ensemble des leçons, et une note pour la soutenance du mémoire, des rapports et l'entretien. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes, la note pour l'ensemble des leçons comptant double. Seuil de réussite à 4.

➤ **2^{ème} instrument: piano:**

Programme: un choix d'œuvres variées comprenant un accompagnement.

Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 15 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: réussi ou non réussi.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

III. TITRE

Au terme du cursus d'études en Filière I vocale et à l'issue de la réussite aux différents examens, l'élève reçoit le *diplôme d'enseignement*. Il n'est pas délivré de mention.

Cycle post-grade

Objectif

Ce cycle représente un aboutissement sous forme de perfectionnement en matière de pratique instrumentale ou vocale.

Admission

L'accès au cycle post-grade est réservé aux titulaires du diplôme d'enseignement instrumental ou vocal et est subordonné à la réussite à l'examen d'admission.

Pour les élèves préalablement inscrits au sein du Conservatoire neuchâtelois, l'examen d'admission est remplacé par le résultat de l'examen instrumental ou vocal final de la Filière I.

Examen d'admission instrumental ou vocal

Programme: au moins trois œuvres d'époques et de genres différents. Une partie du programme est jouée par cœur. Pour les chanteurs, une partie du programme est chantée par cœur, trois langues au minimum sont utilisées. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 30 minutes plus une lecture à vue.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Les épreuves décrites ci-dessus sont suivies d'un entretien de motivation.

Notation: réussi ou non réussi.

Durée des études

Au plus tard à la fin de la deuxième année d'études, l'élève se présente à l'examen final. La réussite à cet examen ne donne pas accès aux autres filières d'études. La durée des études du cycle post-grade ne peut en aucun cas excéder trois ans.

I. DESCRIPTIF DES COURS

1. Formation musicale spécifique

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Instrument/chant	90 minutes/semaine. 2 ans.	Examen 2 ^{ème} année
Chant avec co-répétiteur cours pour chanteurs	45 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
Basse continue cours pour clavecinistes	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Orchestre	3 sessions par année. 2 ans.	Validé par la direction
Ensemble vocal cours pour chanteurs	Sessions. 2 ans.	Validé par le professeur
M. de chambre	Cours à durée variable. 2 ans.	Examen chaque année

II. EXAMENS

1^{ère} année

➤ **Basse continue (clavecin):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue préparée en dix minutes et un programme d'œuvres variées de styles différents d'une durée de trente minutes.

Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

2^{ème} année

➤ **Instrument/chant:**

Programme: un choix d'œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est jouée par cœur. Une œuvre est travaillée seul. Cet examen est public. Pour les chanteurs, une partie est chantée par cœur, trois langues au minimum sont utilisées.

Durée du programme: 45 à 60 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (clavecin):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue préparée en dix minutes et un programme d'œuvres variées de styles différents d'une durée de trente minutes.

Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

III. TITRE

Au terme du cycle post-grade et à l'issue de la réussite aux différents examens, l'élève reçoit l'*Attestation de perfectionnement*. Il n'est pas délivré de mention.

Filière II

Objectif

Cette filière prépare au métier de concertiste et de soliste. Elle abrite plusieurs domaines de spécialisation:

- Instrument ou chant. Cette spécialisation fait l'objet d'un cursus d'études visant soit le *diplôme de concert* soit le *diplôme de soliste*. Tout élève suit initialement le cursus du *diplôme de concert*. Le choix de l'option *diplôme de soliste* intervient à la fin de la première année suite au résultat de l'examen instrumental ou vocal.
- Musique de chambre
- Accompagnement
- Orchestre.

Ces trois dernières spécialisations mènent exclusivement au diplôme de concert.

Admission

L'accès en Filière II est subordonné à la réussite aux examens d'admission.

Pour les élèves préalablement inscrits au sein d'un établissement ayant adopté le profil des Hautes Écoles de Musique, les résultats acquis aux examens finaux de formation musicale générale du tronc commun remplacent alors l'examen d'admission de formation musicale générale.

Examen d'admission instrumental ou vocal

Programme spécifique pour chaque instrument. Une partie du programme est jouée/chantée par cœur. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 30 à 40 minutes plus une lecture à vue.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Les épreuves décrites ci-dessus sont suivies d'un entretien de motivation.

Notation: réussi ou non réussi.

En cas d'échec à cet examen, l'élève ne peut se représenter qu'une seule fois.

Examen d'admission de formation musicale générale

Tests d'évaluation portant sur les connaissances de formation musicale générale correspondant au niveau final du tronc commun.

Jury: professeurs des disciplines concernées.

Résultat: l'élève est placé dans les cours correspondant à son niveau actuel.

Admission provisoire

Si l'élève est admissible au regard des résultats instrumentaux ou vocaux et de l'entretien de motivation, et si ses résultats aux épreuves de formation musicale générale sont jugés insuffisants, il dispose d'une année pour atteindre le niveau exigé.

Admission conditionnelle

Un élève peut être admis sous réserve de confirmation lors d'un contrôle instrumental ou vocal en fin de première année. Un échec à ce contrôle est alors éliminatoire.

Durée des études

La durée des études en Filière II ne peut en aucun cas excéder quatre ans. Les durées additionnées du tronc commun et de la Filière II ne peuvent en aucun cas excéder 6 ans.

Filière II instrumentale

(Tous instruments à l'exception du chant - voir page 33)

I. DESCRIPTIF

1. Formation musicale générale

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Solfège	90 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Analyse	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Histoire de la musique	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Contrepoint (1 ^{ère} année) cours pour clavecinistes et organistes	75 minutes/semaine. 1 an.	Examen

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Chœur	Durée équivalente à 90 minutes/semaine. 1 an.	Validé par le professeur

2. Formation musicale spécifique

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Instrument	90 minutes/semaine. 3 ans.	Examens
Lecture instrumentale	Durée équivalente à 15 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Basse continue cours pour clavecinistes et organistes	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. Orgue: 2 ans. Clavecin: 3 ans.	Examen chaque année

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Instrument complémentaire et/ou ancien	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Orchestre	2 sessions par année. 2 ans.	Validé par la direction
M. de chambre	Cours à durée variable. 2 ans.	Examen chaque année

II. EXAMENS

1^{ère} année

➤ **Solfège:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Analyse:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Histoire de la musique:**

Une épreuve orale et une soutenance de mémoire.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: Une note pour l'épreuve orale et une note pour le mémoire et sa soutenance. La note finale correspond à la moyenne des deux notes.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Contrepoint:**

Épreuves écrites: une mise en loge et un travail réalisé à domicile.

Jury: le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour chaque épreuve écrite.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Instrument:**

Examen facultatif en vue du diplôme de concert, qui peut être exigé par le jury lors de l'examen d'admission ou demandé en cours de 1^{ère} année. Examen obligatoire en vue du diplôme de soliste.

Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents. Une partie est jouée par cœur. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 30 à 40 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Lecture instrumentale:**

Programme: déchiffrage de plusieurs textes préparés et non préparés. Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (clavecin):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse (chiffrée et non chiffrée) préparée en trente minutes (min. 2 mvts). Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (orgue):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse chiffrée préparée en vingt minutes. Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Instrument complémentaire/ancien:**

Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 10 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: réussi ou non réussi.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

2^{ème} année

➤ **Instrument:**

Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est jouée par cœur. Une œuvre est travaillée seul. Cet examen est public.

Durée du programme: 60 à 75 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent) . Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (clavecin):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse (chiffrée et non chiffrée) préparée en trente minutes (min. 2 mvts). Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (orgue):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse chiffrée préparée en trente minutes. Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

3^{ème} année

Épreuves pour le diplôme de concert

➤ **Instrument:**

Deux récitals publics à environ 3 mois d'intervalle.

Programme de chaque récital: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est jouée par cœur. Une œuvre est travaillée seul pour le second récital.

Durée de chaque récital: 45 à 60 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: une note pour chaque récital. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent).

La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (clavecin):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse (chiffrée et non chiffrée) préparée en trente minutes (min. 2 mvts). Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

Épreuves pour le diplôme de soliste

➤ **Instrument:**

Deux récitals publics à environ 3 mois d'intervalle et une épreuve publique avec orchestre.

Programme de chaque récital: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est jouée par cœur.

Une œuvre est travaillée seul pour le second récital.

Durée de chaque récital: 45 à 60 minutes.

Programme de l'épreuve avec orchestre: un concerto en entier.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: une note pour chaque récital et une note pour l'épreuve avec orchestre.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des trois notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (clavecin):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse (chiffrée et non chiffrée) préparée en trente minutes (min. 2 mvts). Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

III. TITRE

Au terme du cursus d'études en Filière II instrumentale et à l'issue de la réussite aux différents examens, l'élève reçoit le *Diplôme de concert* ou le *Diplôme de soliste*. Il n'est pas délivré de mention.

Filière II vocale

I. DESCRIPTIF

1. Formation musicale générale

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Solfège	90 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Analyse	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Histoire de la musique	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen

2. Formation musicale spécifique

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Chant	90 minutes/semaine. 3 ans.	Examens
Diction-phonétique	Durée équivalente à 15 minutes/semaine. 3 ans.	Validé par le professeur
Chant avec co-répétiteur	45 minutes/semaine. 3 ans.	Validé par le professeur

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Expression corporelle et scénique	45 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
2 ^{ème} instrument (piano)	30 minutes/semaine. 3 ans.	Examen chaque année
Instrument complémentaire (clavecin)	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 1 an.	Examen
M. de chambre	Cours à durée variable. 2 ans.	Examen chaque année
Ensemble vocal	Sessions. 2 ans.	Validé par le professeur

II. EXAMENS

1^{ère} année

➤ **Solfège:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Analyse:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Histoire de la musique:**

Une épreuve orale et une soutenance de mémoire.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve orale et une note pour le mémoire et sa soutenance. La note finale correspond à la moyenne des deux notes.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Chant:**

Examen facultatif en vue du diplôme de concert, exigé par le jury lors de l'examen d'admission ou demandé en cours de 1^{ère} année. Examen obligatoire en vue du diplôme de soliste.

Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents. Une partie est chantée par cœur. Cet examen n'est pas public. Trois langues au minimum sont utilisées.

Durée du programme: 30 à 40 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **2^{ème} instrument: piano:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée: 10 à 15 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.
- **Instrument complémentaire/ancien (clavecin):**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée du programme: 10 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.
- **Musique de chambre:**
Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

2^{ème} année

- **Chant:**
Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est chantée par cœur. Une œuvre est travaillée seul. Cet examen est public. Trois langues au minimum sont utilisées.
Durée du programme: 60 à 75 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.
- **2^{ème} instrument: piano:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée: 10 à 15 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.
- **Musique de chambre:**
Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

3^{ème} année**Épreuves pour le diplôme de concert****➤ Chant:**

Deux récitals publics à environ 3 mois d'intervalle.

Programme de chaque récital: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est chantée par cœur. Une œuvre est travaillée seul pour le second récital. Trois langues au minimum sont utilisées.

Durée de chaque récital: 45 à 60 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: une note pour chaque récital. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent).

La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ 2^{ème} instrument: piano:

Programme: un choix d'œuvres variées comprenant un accompagnement.

Cet examen n'est pas public.

Durée: 15 à 20 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: réussi ou non réussi.

Épreuves pour le diplôme de soliste**➤ Chant:**

Deux récitals publics à environ 3 mois d'intervalle et une épreuve publique avec orchestre.

Programme de chaque récital: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est chantée par cœur. Une œuvre est travaillée seul pour le second récital. Trois langues au minimum sont utilisées.

Durée de chaque récital: 45 à 60 minutes.

Programme de l'épreuve avec orchestre: deux œuvres parmi les mélodies de concert, les airs de concert, d'oratorio ou d'opéra.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: une note pour chaque récital et une note pour l'épreuve avec orchestre.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des trois notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **2^{ème} instrument: piano :**

Programme: un choix d'œuvres variées comprenant un accompagnement.

Cet examen n'est pas public.

Durée: 15 à 20 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: réussi ou non réussi.

III. TITRE

Au terme du cursus d'études en Filière II vocale et à l'issue de la réussite aux différents examens, l'élève reçoit le *Diplôme de concert* ou le *Diplôme de soliste*. Il n'est pas délivré de mention.

Filière II Musique de chambre

I. DESCRIPTIF

1. Formation musicale générale

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Solfège	90 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Analyse	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Histoire de la musique	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Contrepoint (1 ^{ère} année) cours pour clavecinistes	75 minutes/semaine. 1 an.	Examen

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Chœur	Durée équivalente à 90 minutes/semaine. 1 an.	Validé par le professeur

2. Formation musicale spécifique

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Instrument	90 minutes/semaine. 3 ans.	Examens
Musique de chambre	90 minutes/semaine. 3 ans.	Examen chaque année
Lecture instrumentale	Durée équivalente à 15 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Basse continue cours pour clavecinistes et organistes	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. Orgue: 2 ans. Clavecin: 3 ans.	Examen chaque année

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Instrument complémentaire et/ou ancien	Durée équivalente à 30 minutes /semaine. 1 an.	Examen
Orchestre	2 sessions par année. 2 ans.	Validé par la direction

II. EXAMENS

1^{ère} année

➤ **Solfège:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent) par demi-point. La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Analyse:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent) par demi-point. La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Histoire de la musique:**

Une épreuve orale et une soutenance de mémoire.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: Une note pour l'épreuve orale et une note pour le mémoire et sa soutenance. La note finale correspond à la moyenne des deux notes.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Contrepoint:**

Épreuves écrites: une mise en loge et un travail réalisé à domicile.

Jury: le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour chaque épreuve écrite.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Instrument:**

Examen facultatif, qui peut être exigé par le jury lors de l'examen d'admission ou demandé en cours de 1^{ère} année.

Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents. Une partie est jouée par cœur. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 30 à 40 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: une épreuve faisant appel à différents types de formations instrumentales et représentative du répertoire dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Cet examen est public.

Durée: 45 à 60 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Lecture instrumentale:**

Programme: déchiffrage de plusieurs textes préparés et non préparés. Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (clavecin):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse (chiffrée et non chiffrée) préparée en trente minutes (min. 2 mvts). Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (orgue):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse chiffrée préparée en trente minutes. Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Instrument complémentaire/ancien:**

Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 10 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: réussi ou non réussi.

2^{ème} année

➤ **Instrument/ M. de chambre:**

Programme: une partie solo ou solo accompagné et une partie majoritaire de musique de chambre faisant appel à différents types de formations instrumentales et représentative d'époques différentes dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est jouée par cœur. Une œuvre est travaillée seul. Cet examen est public.

Durée: 60 à 75 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (clavecin):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse (chiffrée et non chiffrée) préparée en trente minutes (min. 2 mvts). Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (orgue):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse chiffrée préparée en trente minutes. Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

3^{ème} année

➤ **Instrument/ M. de chambre:**

Deux récitals publics à environ 3 mois d'intervalle.

Programme de chaque récital: une partie solo ou solo accompagné et une partie majoritaire de musique de chambre faisant appel à différents types de formations instrumentales et représentative d'époques différentes dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est jouée par cœur. Une œuvre est travaillée seul pour le second récital.

Durée de chaque récital: 45 à 60 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: une note pour chaque récital. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent).

La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Basse continue (clavecin):**

Programme: un déchiffrage d'une basse continue et réalisation d'une basse (chiffrée et non chiffrée) préparée en trente minutes (min. 2 mvts). Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

III. TITRE

Au terme du cursus d'études en Filière II Musique de chambre et à l'issue de la réussite aux différents examens, l'élève reçoit le *Diplôme de musique de chambre*. Il n'est pas délivré de mention.

Filière II Accompagnement

(Pour pianistes)

I. DESCRIPTIF

1. Formation musicale générale

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Solfège	90 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Analyse	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Histoire de la musique	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Chœur	Durée équivalente à 90 minutes/semaine. 1 an.	Validé par le professeur

2. Formation musicale spécifique

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Instrument	90 minutes/semaine. 3 ans.	Examens
Accompagnement	90 minutes/semaine. 3 ans.	Examen chaque année
Lecture instrumentale/ réductions/transpositions	60 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Stages (accompagnement de classes)	3 ans.	Validé par la direction

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Instrument complémentaire et/ou ancien	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Musique de chambre	Durée variable. 2 ans.	Examen chaque année

II. EXAMENS

1^{ère} année

➤ **Solfège:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Analyse:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Histoire de la musique:**

Une épreuve orale et une soutenance de mémoire.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: Une note pour l'épreuve orale et une note pour la soutenance du mémoire. La note finale correspond à la moyenne des deux notes. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Instrument:**

Examen facultatif, qui peut être exigé par le jury lors de l'examen d'admission ou demandé en cours de 1^{ère} année.

Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents. Une partie est jouée par cœur. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 30 à 40 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **Lectures/réductions/transpositions:**
Programme: épreuve technique comportant une lecture préparée d'accompagnement, une lecture à vue, transpositions et réductions. Cet examen n'est pas public.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.
- **Accompagnement:**
Programme: une épreuve comportant plusieurs exemples du domaine instrumental étudié durant l'année. Cet examen est public.
Durée: 30 à 40 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.
- **Instrument complémentaire/ancien:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée du programme: 10 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.
- **Musique de chambre:**
Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

2^{ème} année

- **Instrument/Accompagnement:**
Programme: une partie solo et une partie majoritaire d'accompagnement comportant plusieurs exemples du domaine instrumental étudié durant l'année et représentatifs d'époques différentes dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles.
Une partie est jouée par cœur. Une œuvre est travaillée seul. Cet examen est public.
Durée: 60 à 75 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **Lectures/réductions/transpositions:**
Programme: épreuve technique comportant une lecture préparée d'accompagnement, une lecture à vue, transpositions et réductions. Cet examen n'est pas public.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.
- **Instrument complémentaire/ancien:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée du programme: 10 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.
- **Musique de chambre:**
Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.
Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

3^{ème} année

- **Instrument/Accompagnement:**
Deux récitals publics à environ 3 mois d'intervalle.
Programme de chaque récital: une partie solo et une partie majoritaire d'accompagnement comportant plusieurs exemples des domaines instrumentaux étudiés durant le cursus d'études et représentatifs d'époques différentes dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est jouée par cœur.
Une œuvre est travaillée seul pour le second récital.
Durée de chaque récital: 45 à 60 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.
Notation: Une note pour chaque récital. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent).
La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

III. TITRE

Au terme du cursus d'études en Filière II Accompagnement et à l'issue de la réussite aux différents examens, l'élève reçoit le *Diplôme d'accompagnement*. Il n'est pas délivré de mention.

Filière II Orchestre

I. DESCRIPTIF

1. Formation musicale générale

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Solfège	90 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Analyse	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Histoire de la musique	60 minutes semaine. 1 an.	Examen

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Chœur	Durée équivalente à 90 minutes/semaine. 1 an.	Validé par le professeur

2. Formation musicale spécifique

Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Instrument	90 minutes/semaine. 3 ans.	Examens
Connaissances et techniques d'orchestre	60 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Stages au sein d'un orchestre professionnel	1 an.	Validé par l'orchestre
Orchestre	Toutes les sessions. 3 ans.	Validé par la direction

Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Instrument complémentaire et/ou ancien	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Musique de chambre	Durée variable. 2 ans.	Examen chaque année

II. EXAMENS

1^{ère} année

➤ **Solfège:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Analyse:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Histoire de la musique:**

Une épreuve orale et une soutenance de mémoire.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: Une note pour l'épreuve orale et une note pour le mémoire et sa soutenance. La note finale correspond à la moyenne des deux notes.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Instrument:**

Examen facultatif, qui peut être exigé par le jury lors de l'examen d'admission ou demandé en cours de 1^{ère} année.

Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents. Une partie est jouée par cœur. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 30 à 40 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Connaissances et techniques d'orchestre:**

Programme:

- traits d'orchestre travaillés avec le professeur
- traits d'orchestre imposés un mois à l'avance et travaillés seul
- vérification de connaissances générales liées au répertoire
- une lecture représentative de la littérature d'orchestre et préparée seul en 60 minutes
- une lecture à vue.

Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Instrument complémentaire/ancien:**

Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.

Durée du programme: 10 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: réussi ou non réussi.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

2^{ème} année

➤ **Instrument:**

Programme: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie du programme est représentative du répertoire des concours d'orchestre. Une partie est jouée par cœur. Une œuvre est travaillée seul. Cet examen est public.
Durée: de 60 à 75 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Connaissances et techniques d'orchestre:**

Programme:

- traits d'orchestre travaillés avec le professeur
- traits d'orchestre imposés un mois à l'avance et travaillés seul
- vérification de connaissances générales liées au répertoire
- une lecture représentative de la littérature d'orchestre et préparée seul en 60 minutes
- une lecture à vue.

Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Musique de chambre:**

Programme: Déterminé par le professeur. Cet examen est public.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Notation: de 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

3^{ème} année

➤ **Instrument:**

Deux récitals publics à environ 3 mois d'intervalle.

Programme de chaque récital: Au moins 3 œuvres d'époques et de genres différents dont la musique caractéristique des XX^{ème} et XXI^{ème} siècles. Une partie est représentative du répertoire des concours d'orchestre. Une partie est jouée par cœur. Une œuvre est travaillée seul pour le second récital.

Durée de chaque récital: 45 à 60 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: une note pour chaque récital. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

III. TITRE

Au terme du cursus d'études en Filière II Orchestre et à l'issue de la réussite aux différents examens, l'élève reçoit le *Diplôme d'orchestre*. Il n'est pas délivré de mention.

Filière V

Objectif

Cette filière prépare au métier de l'enseignement de la théorie musicale en École de musique et Conservatoire (section non professionnelle). Elle demande par conséquent une bonne maîtrise de la langue française aussi bien sur le plan oral qu'écrit.

Admission

L'accès en Filière V est subordonné à la réussite aux examens d'admission.

En cas d'échec aux examens d'admission, l'élève ne peut se représenter qu'une seule fois.

Pour les élèves préalablement inscrits au sein du Conservatoire neuchâtelois, les examens d'admission sont remplacés par les résultats des examens des disciplines de formation musicale générale de la fin du tronc commun, avec les normes suivantes se référant à une échelle de notation allant de 1 (très mauvais) à 6 (excellent), seuil de réussite à 4:

- Solfège, note minimale 5, et
- Ensemble des disciplines, note moyenne 5.

Examen d'admission de formation musicale générale

Programme: épreuves orales et écrites de solfège, d'harmonie et d'analyse.

Jury: le directeur ou son représentant, deux experts dont un au moins étranger au Conservatoire.

Les épreuves décrites ci-dessus sont suivies d'un entretien de motivation.

Notation: réussi ou non réussi.

Durée des études

La durée des études en Filière V ne peut en aucun cas excéder 4 ans. Les durées additionnées du tronc commun et de la Filière V ne peuvent en aucun cas excéder 6 ans.

I. DESCRIPTIF

1. Disciplines principales

Discipline	Durée	Validation
Solfège spécialisé	135 minutes/semaine. 3 ans.	Examen chaque année
Harmonie théorique	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Harmonique pratique	30 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Instrumentation (2 ^{ème} et 3 ^{ème} année)	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Analyse	60 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Histoire de la musique	90 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Contrepoint (1 ^{ère} année)	75 minutes/semaine. 1 an.	Examen
Piano	45 minutes/semaine. 3 ans.	Examen chaque année
Pédagogie fondamentale/ psychopédagogie	Durée équivalente à 75 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
Didactique et méthodologie	Durée équivalente à 45 minutes/semaine. 2 ans.	} Examen 2 ^{ème} année
Pédagogie appliquée enseignement	45 minutes/semaine. 2 ans.	
Stages pédagogiques visites et analyses de cours	2 ans.	

2. Disciplines complémentaires

Discipline	Durée	Validation
Informatique musicale	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 1 an.	Validé par le professeur
Chœur	Durée équivalente à 90 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
Chant	30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen chaque année
Direction (2 ^{ème} et 3 ^{ème} année)	Durée équivalente à 30 minutes/semaine. 2 ans.	Examen en 3 ^{ème} année
Rythmique	60 minutes/semaine. 2 ans.	Validé par le professeur
Instruments d'éveil	Durée variable. 1 an.	Validé par le professeur

II. EXAMENS

1^{ère} année

➤ **Solfège:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Harmonie:**

Épreuve écrite: une mise en loge et un travail réalisé à domicile.

Une épreuve d'harmonie pratique.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour chaque épreuve écrite, une note pour l'épreuve pratique.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des trois notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Analyse:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Histoire de la musique:**

Une épreuve orale et une soutenance de mémoire.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: Une note pour l'épreuve orale et une note pour le mémoire et sa soutenance. La note finale correspond à la moyenne des deux notes.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **Contrepoint:**
Épreuves écrites: une mise en loge et un travail réalisé à domicile.
Jury: le professeur, un expert étranger au Conservatoire.
Notation: une note pour chaque épreuve écrite.
De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

- **Piano:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée: 15 à 20 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **Chant:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée: 10 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: réussi ou non réussi.

2^{ème} année

- **Solfège:**
Une épreuve écrite et une épreuve orale.
Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.
Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.
De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

- **Instrumentation:**
Un travail réalisé à domicile.
Jury: le professeur, un expert étranger au Conservatoire.
Notation: De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

- **Piano:**
Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.
Durée: 15 à 20 minutes.
Jury: le directeur ou son représentant, un expert.
Notation: De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Chant:**

Programme: un choix d'œuvres variées. Cet examen n'est pas public.

Durée: 10 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: réussi ou non réussi

3^{ème} année

➤ **Solfège:**

Une épreuve écrite et une épreuve orale.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: une note pour l'épreuve écrite, une note pour l'épreuve orale.

De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes. Seuil de réussite à 4.

➤ **Instrumentation:**

Un travail réalisé à domicile.

Jury: le professeur, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Piano:**

Programme: un choix d'œuvres variées comprenant un accompagnement.

Cet examen n'est pas public.

Durée: 15 à 20 minutes.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert.

Notation: De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

➤ **Pédagogie:**

Programme:

- 1 leçon de 45 minutes au groupe d'élèves de pédagogie appliquée
- 1 leçon de 45 minutes à un autre groupe d'élèves d'un niveau différent
- Soutenance du mémoire de pédagogie, des rapports de stages et entretien.

Cet examen n'est pas public.

Jury: le directeur ou son représentant, le professeur, deux experts étrangers au Conservatoire.

Notation: une note pour l'ensemble des leçons, et une note pour la soutenance du mémoire, des rapports et l'entretien. De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). La note finale correspond à la moyenne des deux notes, la note pour l'ensemble des leçons comptant double. Seuil de réussite à 4.

➤ **Direction:**

Une épreuve de 45 minutes comprenant la direction d'un ensemble vocal et d'un ensemble instrumental.

Jury: le directeur ou son représentant, un expert étranger au Conservatoire.

Notation: De 1 (très mauvais) à 6 (excellent). Seuil de réussite à 4.

III. TITRE

Au terme du cursus d'études en Filière V et à l'issue de la réussite aux différents examens, l'élève reçoit le *Diplôme d'enseignement*. Il n'est pas délivré de mention.

Neuchâtel, le 26 juin 2003

Au nom du Conseil d'État,

Le président,
TH. BEGUIN

Le chancelier,
J.-M. REBER

Table des matières

Profil	2
Études	3
Tronc commun	5
I. Descriptif.....	6
II. Examens.....	8
III. Titre	11
Filière I	12
Filière I instrumentale.....	14
I. Descriptif.....	14
II. Examens.....	15
III. Titre	18
Filière I vocale	19
I. Descriptif.....	19
II. Examens.....	20
III. Titre	22
Cycle post-grade	23
I. Descriptif des cours.....	24
II. Examens.....	24
III. Titre	25
Filière II.....	26
Filière II instrumentale	28
I. Descriptif.....	28
II. Examens.....	29
III. Titre	32
Filière II vocale	33
I. Descriptif.....	33
II. Examens.....	34
III. Titre	37
Filière II Musique de chambre	38

I. Descriptif.....	38
II. Examens.....	39
III. Titre	42
Filière II Accompagnement	43
I. Descriptif.....	43
II. Examens.....	44
III. Titre	46
Filière II Orchestre	47
I. Descriptif.....	47
II. Examens.....	48
III. Titre	50
Filière V	51
I. Descriptif.....	52
II. Examens.....	53
III. Titre	56
